



Prestation compensatoire et durée de mon mariage

Par **pierrot68**, le **05/04/2016** à **18:18**

Bonjour Maître.mon mariage : 19/06/2013.notre enfant : 07/02/2014.non conciliation : 07/10/2014.je paye 275 euros de pension de secours à mme et 225 euros de pension alimentaire pour mon fils.je gagne 2300 euros par mois.mme mme ne déclare aucun revenu.elle doit toucher le rsa.j'assigne en divorce en mai 2016 soit deux ans de séparation.aurai-je une prestation compensatoire à payer et si oui combien et combien de temps ? Aura-t-elle droit à une part de ma retraite ? Merci d'avance.Cordialement.

Par **youris**, le **05/04/2016** à **18:35**

bonjour,
la prestation compensatoire est prévue, pour compenser la différence de niveaux des ex-époux suite au divorce.
il n'existe pas de formule retenue pour ce calcul qui tient compte de plusieurs paramètres comme les revenus des ex et surtout la durée du mariage.
au vu de la faible durée du mariage, le juge attribue un prestation compensatoire à votre ex, elle ne devrait pas trop importante.
votre avocat devrait vous renseigner.
salutations

Par **pierrot68**, le **05/04/2016** à **19:36**

Merci beaucoup j'aurais bien aimé une idée du montant.mon avocate soutient qu'elle n'aurait aucun droit à prestation.j'ai quelques doutes.

Par **Visiteur**, le **06/04/2016** à **11:37**

Bonjour,
pour que madame ait une PC il faut déjà qu'elle la demande... Et de toute façon, c'est le juge qui décide ! Que votre avocate ait raison ou pas, ça changera quoi ? Vous aurez ou pas à payer !? Admettons que quelqu'un vous certifie que vous allez devoir en payer une ? Vous

comptez faire quoi ?

Par **pierrot68**, le **06/04/2016** à **14:30**

Ne vous énervez donc pas....merci quand même.

Par **suzanne34**, le **14/04/2016** à **12:20**

J'ai 62 ans mon mari 64 ans il souhaite divorcer étant donné qu'il a rencontré une personne plus jeune nous avons 42 ans de mariage 3 enfants majeurs
mon mari gagne 3.700 € de retraite + 1050 € puisqu'il est élu
moi je gagne 240 € par mois + 400 € de chômage
actuellement j'ai fait une demande de carte d'invalidité (je n'ai qu'un poumon) elle serait de l'ordre de 80 %

J'ai du quitter à chaque fois mes emplois mon mari étant militaire et muté tous les 3/4 ans je n'ai donc pas pu me stabiliser dans un emploi depuis 42 ans.